

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du Lundi 14 septembre 2026

Membres en exercice : 15

Date de convocation : 7 septembre 2026

Membres présents : 14

Membres votants : 14

Présents : Damien GAUTHIER, Églantine ALLIOT, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Justine BARBERO, Marie-Cécile GARIBO, Stephane BATTEUX, Philippe BRAULT, Marie DE PASQUALE, Jean-Paul ESCAVABAJA, Lorry HANNE, Frank HERAUD, Marie-Sahra GIL, Véronique THIAN.

Absents/excusés : Antonio MARCO-PENA.

Secrétaire : Jean-Marie MARCHAND

☒ Délibération adoptée à l'unanimité

☐ Délibération adoptée par :

- Voix « pour » :
- Voix « contre » :
- Abstention(s) :

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 083-218301547-20260914-2026_42-DE

N° 2026-42 : Tableau des effectifs : Création d'un emploi permanent de Chef de service de police municipale à temps non complet

Mme Églantine ALLIOT, 1^{ère} Adjointe, expose à l'Assemblée que dans le cadre du développement de carrière des agents territoriaux de la commune, une promotion interne est prévue en 2026 ;

En effet, suite à la promotion interne octroyée par le Président du Centre de gestion du Var à Monsieur Tony GARCIA, ce dernier est désormais inscrit sur liste d'aptitude en vue d'accéder au grade de chef de service de police municipale, Mme Églantine ALLIOT vous propose de créer le poste à 20h/hebdomadaire. Cela à compter du 1^{er} octobre 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste de chef de service de police municipale à temps non complet (20h hebdomadaires) à compter du 1^{er} octobre 2026 ;

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

Le secrétaire de séance
Jean-Marie MARCHAND

Le Maire
Damien GAUTHIER

